

Question présentée par le député :

M. Souheil Sayegh

Date de dépôt : 28 janvier 2021

Question écrite urgente

Projet de Clé de Rive : quels apports pour la mobilité au centre-ville ?

La campagne pour la votation communale à la Ville de Genève sur le projet de Clé de Rive a déjà démarré depuis plusieurs semaines. Elle permet aux partisans et détracteurs du projet de parking et d'aménagement du quartier de Rive d'opposer arguments et contre-arguments sur les apports que pourrait générer le projet en termes de mobilité au centre-ville.

Compte tenu du caractère pointu du débat et des éléments techniques liés à la compensation du stationnement notamment, je remercie le Conseil d'Etat d'apporter des réponses aux questions suivantes :

- *En quoi le projet de Clé de Rive est-il cohérent avec la politique de mobilité du canton de Genève, et notamment les objectifs de la LMCE ?*
- *Quel impact aura le projet de Clé de Rive sur le trafic individuel motorisé au centre-ville ?*
- *La piétonnisation des rues concernées peut-elle être réalisée au moyen de l'assouplissement des règles de compensation votée le 27 septembre 2020 mais sans la construction du parking de Clé de Rive ?*
- *Quelles sont les règles qui prévalent depuis l'acceptation de la nouvelle loi sur la compensation ?*
- *Une initiative communale récente des opposants au parking de Clé de Rive va même plus loin que le projet de piétonnisation actuel sans évoquer non plus la question de la construction d'un parking. Est-ce que le plan piétonnier prévu par cette initiative pourrait se réaliser sans la construction d'un parking, dans l'hypothèse où cette initiative serait validée ?*

- *Le projet de Clé de Rive permet-il des améliorations pour les autres modes de transport, notamment les transports collectifs et la mobilité douce ?*

Que le Conseil d'Etat soit remercié pour ses réponses.